

2020-03-01

## Election du (de la) Présidente (e)

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à Tiercé, salle Balavoine, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

### Etaient présents (32)

**BARACE** : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire) – **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) – **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) – **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) – **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) – **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Léznigné) – **JARZE-VILLAGES** : M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) – **JUVARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) – **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRE – **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), Mme RIVENEAU (titulaire Champigné), M. POMMOT (titulaire Châteauneuf), M. LAURIOU (titulaire Châteauneuf), Mme BURON (suppléante Cherré), Mme BERNIER (titulaire Contigné), M. BRICHET (suppléant Marigné), M. MASSEROT (titulaire Querré) – **LES RAIRES** : M. LANCELOT (titulaire) – **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTIGNE LES RAIRES** : M. MORIN (titulaire) – **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) – **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes), M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) – **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVELIER (titulaire) – **SERMAISE** : Mme THIERRY – **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires).

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),

**SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme AUBIER-CHAUVELIER (titulaire Seiches)

### Etaient excusés (3)

**DURTAL** : M. DEHONDT (titulaire)

**JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

### Etaient absents (1)

**LES HAUTS d'ANJOU** : M. ERMINE (titulaire Soeudres)

### Assistaient également

Peggy EMERIAU

Christophe BLANVILLAIN

Thomas BAIN

Lisa MANARANCHE

Marie-Christine CONGNARD

Directrice

Responsable pôle technique

Responsable installations classées

Chargée de Prévention

Assistante de direction

## Election du Président

---

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-115, en date du 25 juillet 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant du SICTOM et leur répartition par EPCI ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-7 et suivants ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Le Comité syndical :**

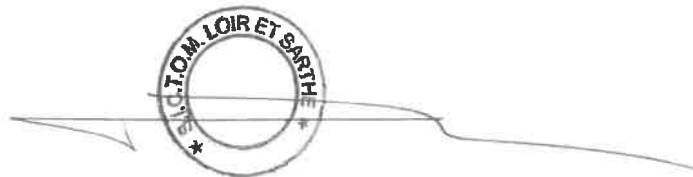
**PROCLAME David LAGLEYZE, Président du SICTOM Loir et Sarthe et le déclare installé.**

**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 6 juillet 2020

**Le Président**

**David LAGLEYZE**



2020-03-02 **Nombre de Vice-Présidents**

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à Tiercé, salle Balavoine, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

**Etaient présents (32)**

**BARACE** : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire) - **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRE - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), Mme RIVENEAU (titulaire Champigné), M. POMMOT (titulaire Châteauneuf), M. LAURIOU (titulaire Châteauneuf), Mme BURON (suppléante Cherré), Mme BERNIER (titulaire Contigné), M. BRICHET (suppléant Marigné), M. MASSEROT (titulaire Querré) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire)– **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. MORIN (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes), M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire) - **SERMAISE** : Mme THIERRY - **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires).

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)**

**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),  
**SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire Seiches)

**Etaient excusés (3)**

**DURTAL** : M. DEHONDT (titulaire)  
**JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

**Etaient absents (1)**

**LES HAUTS d'ANJOU** : M. ERMINE (titulaire Soeurdres)

**Assistaient également**

Peggy EMERIAU	Directrice
Christophe BLANVILLAIN	Responsable pôle technique
Thomas BAIN	Responsable installations classées
Lisa MANARANCHE	Chargée de Prévention
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

## Nombre de Vice-Présidents

---

Vu l'arrêté préfectoral n°.2019-115 en date du 25 juillet 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des délégués syndicaux par EPCI ;

**M. le Président rappelle au comité syndical que le nombre de Vice-présidents est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 30 % de l'effectif global du comité, qui est composé de 38 délégués, soit 12 vice-présidents au maximum.**

Le nombre de Vice Présidents, sous le dernier mandat, était de 8 (après l'intégration de Loire-Authion à Angers Loire Métropole) avec :

- 6 pour la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe
- 2 pour la Communauté de Communes Vallée du Haut Anjou

**M. le Président propose donc au comité syndical de fixer le nombre de Vice-Présidents à 8.**

**Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents.**

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 6 juillet 2020

**Le Président**

**David LAGLEYZE**



2020-03-03

## Election des Vice-Présidents

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à Tiercé, salle Balavoine, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

### Etaient présents (32)

**BARACE** : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire) - **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUVARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRE - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), Mme RIVENEAU (titulaire Champigné), M. POMMOT (titulaire Châteauneuf), M. LAURIOU (titulaire Châteauneuf), Mme BURON (suppléante Cherré), Mme BERNIER (titulaire Contigné), M. BRICHET (suppléant Marigné), M. MASSEROT (titulaire Querré) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. MORIN (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes), M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVELIER (titulaire) - **SERMAISE** : Mme THIERRY - **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires).

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),

**SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme AUBIER-CHAUVELIER (titulaire Seiches)

### Etaient excusés (3)

**DURTAL** : M. DEHONDT (titulaire)

**JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

### Etaient absents (1)

**LES HAUTS d'ANJOU** : M. ERMINE (titulaire Soeudres)

### Assistaient également

Peggy EMERIAU

Christophe BLANVILLAIN

Thomas BAIN

Lisa MANARANCHE

Marie-Christine CONGNARD

Directrice

Responsable pôle technique

Responsable installations classées

Chargée de Prévention

Assistante de direction

## Election des Vice-Présidents

---

Le comité syndical,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-115, en date du 25 juillet 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant du SICTOM et leur répartition par EPCI ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

### DÉCIDE

De proclamer **Jean-Luc DAVY**, délégué de la commune de Daumeray, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Christine RICHARD**, déléguée de la commune de Baracé, élu 2<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer **Philippe CARDOT**, délégué de la commune de Montreuil-sur-le-Loir, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Michel POMMOT**, délégué de la commune des Hauts d'Anjou, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Joselito THIBault**, délégué de la commune des Hauts d'Anjou, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Véronique RENAUDON**, déléguée de la commune de Tiercé, élue 6<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

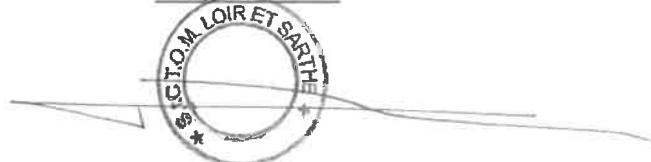
De proclamer **François EDIN**, délégué de la commune de Jarzé Villages, élu 7<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer **Marie-Jeanne FRANCOIS**, déléguée de la commune des Hauts d'Anjou, élu 8<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 6 juillet 2020

Le Président

**David LAGLEYZE**



2020-03-04

## Election délégués au SIVERT

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à Tiercé, salle Balavoine, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

### Etaient présents (32)

**BARACE** : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire) - **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUVARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRE - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), Mme RIVENEAU (titulaire Champigné), M. POMMOT (titulaire Chateauneuf), M. LAURIOU (titulaire Châteauneuf), Mme BURON (suppléante Cherré), Mme BERNIER (titulaire Contigné), M. BRICHET (suppléant Marigné), M. MASSEROT (titulaire Querré) - **LES RAIRES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTIGNE LES RAIRES** : M. MORIN (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes), M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire) - **SERMAISE** : Mme THIERRY - **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires).

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),

**SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire Seiches)

### Etaient excusés (3)

**DURTAL** : M. DEHONDT (titulaire)

**JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

### Etaient absents (1)

**LES HAUTS d'ANJOU** : M. ERMINE (titulaire Soeudres)

### Assistaient également

Peggy EMERIAU

Christophe BLANVILLAIN

Thomas BAIN

Lisa MANARANCHE

Marie-Christine CONGNARD

Directrice

Responsable pôle technique

Responsable installations classées

Chargée de Prévention

Assistante de direction

## Election délégués au SIVERT

M. le Président explique qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au SIVERT (Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets) de l'Est Anjou.

Le bureau sortant propose, parmi ses membres, les candidatures suivantes :

<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
David LAGLEYZE	Maire d'Etriché	Véronique RENAUDON	Adjointe Tiercé
Jean-Luc DAVY	Maire délégué de Daumeray	Philippe CARDOT	Maire de Montreuil sur Loir
Michel POMMOT	Adjoint Les Hauts d'Anjou	Marie-Jeanne FRANCOIS	Adjointe Les Hauts d'Anjou
Christine RICHARD	Maire de Baracé	François EDIN	Conseiller Jarzé Villages

et demande s'il y a d'autres candidats.

Personne d'autre ne se porte candidat.

Le vote a donné les résultats suivants :

En conséquence, les 4 délégués titulaires au SIVERT sont :

David LAGLEYZE	Maire d'Etriché
Jean-Luc DAVY	Maire délégué de Daumeray
Michel POMMOT	Adjoint Les Hauts d'Anjou
Christine RICHARD	Maire de Baracé

Et les 4 délégués suppléants au SIVERT sont :

Véronique RENAUDON	Adjointe Tiercé
Philippe CARDOT	Maire de Montreuil sur Loir
Marie-Jeanne FRANCOIS	Adjointe Les Hauts d'Anjou
François EDIN	Conseiller Jarzé Villages

→ Tous les candidats ont été élus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 6 juillet 2020

Le Président

David LAGLEYZE





2020-03-05

## Indemnités de fonction

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à Tiercé, salle Balavoine, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

### Etaient présents (32)

**BARACE** : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire) - **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUVARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRÉ - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), Mme RIVENEAU (titulaire Champigné), M. POMMOT (titulaire Châteauneuf), M. LAURIOU (titulaire Châteauneuf), Mme BURON (suppléante Cherré), Mme BERNIER (titulaire Contigné), M. BRICHET (suppléant Marigné), M. MASSEROT (titulaire Querré) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire)– **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. MORIN (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes), M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire) - **SERMAISE** : Mme THIERRY - **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires).

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),  
**SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire Seiches)

### Etaient excusés (3)

**DURTAL** : M. DEHONDT (titulaire)  
**JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

### Etaient absents (1)

**LES HAUTS d'ANJOU** : M. ERMINE (titulaire Soeudres)

### Assistaient également

Peggy EMERIAU	Directrice
Christophe BLANVILLAIN	Responsable pôle technique
Thomas BAIN	Responsable installations classées
Lisa MANARANCHE	Chargée de Prévention
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

## **Indemnités de fonction**

**M. le Président** rappelle que pour une population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.59 % soit 995.30 € par mois et 10.24 % soit 398.27 € par mois pour les Vice-Présidents.

Sous le dernier mandat, les indemnités étaient les suivantes :

- Président : 22.00 % de l'indice brut terminal soit 855.66 €/mois
- Vice Président : 2.64 % de l'indice brut terminal soit 102.68 €/mois

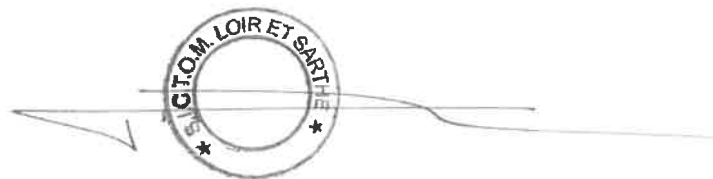
**M. Le Président propose de maintenir ces indemnités**

**Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner son accord.**

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 6 juillet 2020

**Le Président**

**David LAGLEYZE**



2020-03-06

## Election de la commission d'appel d'offres (CAO)

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à Tiercé, salle Balavoine, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

### Etaient présents (32)

**BARACE** : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire) - **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRE - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), Mme RIVENEAU (titulaire Champigné), M. POMMOT (titulaire Châteauneuf), M. LAURIOU (titulaire Châteauneuf), Mme BURON (suppléante Cherré), Mme BERNIER (titulaire Contigné), M. BRICHET (suppléant Marigné), M. MASSEROT (titulaire Querré) - **LES RAIRES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTIGNE LES RAIRES** : M. MORIN (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes), M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire) - **SERMAISE** : Mme THIERRY - **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires).

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),

**SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire Seiches)

### Etaient excusés (3)

**DURTAL** : M. DEHONDT (titulaire)

**JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

### Etaient absents (1)

**LES HAUTS d'ANJOU** : M. ERMINE (titulaire Soeuvres)

### Assistaient également

Peggy EMERIAU

Christophe BLANVILLAIN

Thomas BAIN

Lisa MANARANCHE

Marie-Christine CONGNARD

Directrice

Responsable pôle technique

Responsable installations classées

Chargée de Prévention

Assistante de direction

## **Election de la commission d'appel d'offres (CAO)**

**Monsieur le Président** explique au comité syndical que conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, les membres de la commission d'appel d'offres doivent être des membres titulaires siégeant au comité syndical et qu'en sa qualité de Président, il est président de droit de cette commission d'appels d'offres.

La commission d'appels d'offres doit être composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

+ membres à voix consultative

- 1 ou plusieurs membres du service technique compétent
- de personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation
- s'il y est invité, le comptable

**Monsieur le Président** propose les candidatures suivantes :

Président : David LAGLEYZE

Titulaires : M. Jean-Luc DAVY  
Mme Christine RICHARD  
M. Philippe CARDOT  
Mme Marie-Jeanne FRANCOIS  
M. Michel POMMOT

Suppléants : Mme Véronique RENAUDON  
M. François EDIN  
M. Josérito THIBAUT  
M. Florent DESETRE  
M. Emmanuel SIMON

Et demande s'il y a d'autres candidats.

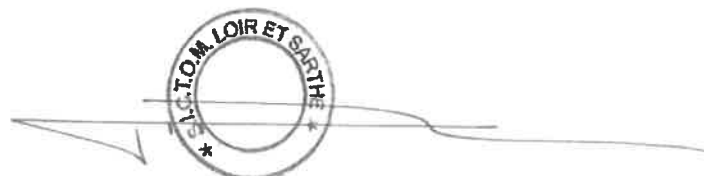
Personne ne se porte candidat.

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants : tous les candidats ont été élus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 6 juillet 2020

**Le Président**

**David LAGLEYZE**



2020-03-07

## Délégations permanentes au Président

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, le comité syndical intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des Vallées Loir et Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à Tiercé, salle Balavoine, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Président.

### Etaient présents (32)

**BARACE** : Mme RICHARD (titulaire) – **CHEFFES** : M. BLONDET (titulaire) - **CORNILLE LES CAVES** : Mme PARTHENAY (titulaire) - **CORZE** : Mme PINARD (titulaire) - **DURTAL** : M. THIBAUT (titulaire) - **ETRICHE** : M. LAGLEYZE (titulaire) - **HUILLE LEZIGNE** : M. GAUTIER (titulaire Huillé), M. DAUVEL (titulaire Lézigné) - **JARZE-VILLAGES** : M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou) - **JUVARDEIL** : M. PLEURMEAU (titulaire) - **LA CHAPELLE ST LAUD** : M. BARRE - **LES HAUTS d'ANJOU** : M. LETHIELLEUX (titulaire Brissarthe), Mme FRANCOIS (titulaire Champigné), Mme RIVENEAU (titulaire Champigné), M. POMMOT (titulaire Châteauneuf), M. LAURIOU (titulaire Châteauneuf), Mme BURON (suppléante Cherré), Mme BERNIER (titulaire Contigné), M. BRICHET (suppléant Marigné), M. MASSEROT (titulaire Querré) - **LES RAIRIES** : M. LANCELOT (titulaire) - **MARCE** : Mme MARBACHER (titulaire) – **MIRE** : M. DESETRES (titulaire) – **MONTIGNE LES RAIRIES** : M. MORIN (titulaire) - **MONTREUIL/LOIR** : M. CARDOT (titulaire) - **MORANNES/SARTHE-DAUMERAY** : M. CHERBONNIER (titulaire Morannes), M. SIMON (titulaire Chemiré), M. DAVY (titulaire Daumeray) - **SEICHES S/LE LOIR** : Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire) - **SERMAISE** : Mme THIERRY - **TIERCE** : Mme RENAUDON et Mme TELLIER (titulaires).

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2)

**JARZE VILLAGES** : M. COURCELLE (titulaire Lué en Baugeois) avait donné pouvoir à M. EDIN (titulaire Chaumont d'Anjou),  
**SEICHES S/LE LOIR** : M. CAILLEAU (titulaire) avait donné pouvoir à Mme AUBIER-CHAUVÉLIER (titulaire Seiches)

### Etaient excusés (3)

**DURTAL** : M. DEHONDT (titulaire)  
**JARZE VILLAGES** : M. LE MARREC (titulaire Beauvau), M. JOUSSAUME (titulaire Jarzé)

### Etaient absents (1)

**LES HAUTS d'ANJOU** : M. ERMINE (titulaire Soeudres)

### Assistaient également

Peggy EMERIAU	Directrice
Christophe BLANVILLAIN	Responsable pôle technique
Thomas BAIN	Responsable installations classées
Lisa MANARANCHE	Chargée de Prévention
Marie-Christine CONGNARD	Assistante de direction

## Délégations permanentes au Président

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf en matière :

- budgétaire (vote du budget, approbation du compte administratif, fixation des tarifs ou redevances),
- statutaire (modifications des conditions de fonctionnement, durée de l'EPCI...),
- d'adhésion de l'EPCI à un établissement public
- de délégation de gestion de service public,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du SICTOM, à donner au Président un certain nombre de délégations.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles, L.5211-10

Il est proposé au comité syndical que le Président puisse recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, pour la durée du mandat, pour :

### Finances :

1/ procéder, dans les limites fixées par le Comité Syndical à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2/ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical (500 000 €).

### Opérations, marchés publics, assurances

3/ prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, et de leurs avenants qui peuvent être réglementairement passés dans le cadre de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 90.000 €, lorsque les crédits sont prévus au budget

4/ passer les contrats d'assurance, d'entretien, et de maintenance du matériel.

5/ régler en dépenses et recettes les conséquences dommageables des accidents concernant les bâtiments et véhicules communautaires

### Justice

6/ fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

7/ Ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom du SICTOM, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la collectivité dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

### **Immobilier/mobilier**

8/ Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 €.

### **Ressources humaines**

9/Agents remplaçants :

De recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera basée sur le grade concerné par le remplacement.

10/Agents occasionnels ou saisonniers

De recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera basée sur le grade concerné.

### **Divers**

11/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

12/ d'autoriser, au nom du SICTOM, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

13/ de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le comité syndical, l'attribution de subventions

14/ de procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du SICTOM

Lors de chaque comité syndical, le Président rendra compte des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

M. le Président propose au comité syndical de donner son accord.

Personne ne demandant la parole, M. le Président fait passer au vote. Après un vote à main levée et à l'unanimité, le comité syndical donne son accord.

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 6 juillet 2020

**Le Président**  
**David LAGLEYZE**

